

Cadet-te-s de la Sécurité Civile

Réunion du 04/10/2023



RENCONTRE SDMIS / ÉDUCATION NATIONALE

LES CADET-TE-S DE LA SECURITE CIVILE

BO du 3 mars 2016



académie
Lyon



Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SDMIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

SDMIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

ORDRE DU JOUR

- 1/ **Présentation du dispositif**
- 2/ **Bilan 2022/2023**
- 3/ **Binôme casernes/collèges**
- 4/ **GEEF et indemnisation des formateurs**
- 5/ **Outils pédagogiques**
 - * *GIOFE CSC*
 - * *livret suivi*
 - * *accès aux documents et supports pédagogiques*
 - * *musée des sapeurs-pompiers (CASC)*
- 6/ **Questions diverses**

1/ PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

ADMISSION

- ✓ Sur la base du volontariat
- ✓ Accord parental
- ✓ Adhésion à la charte d'engagement



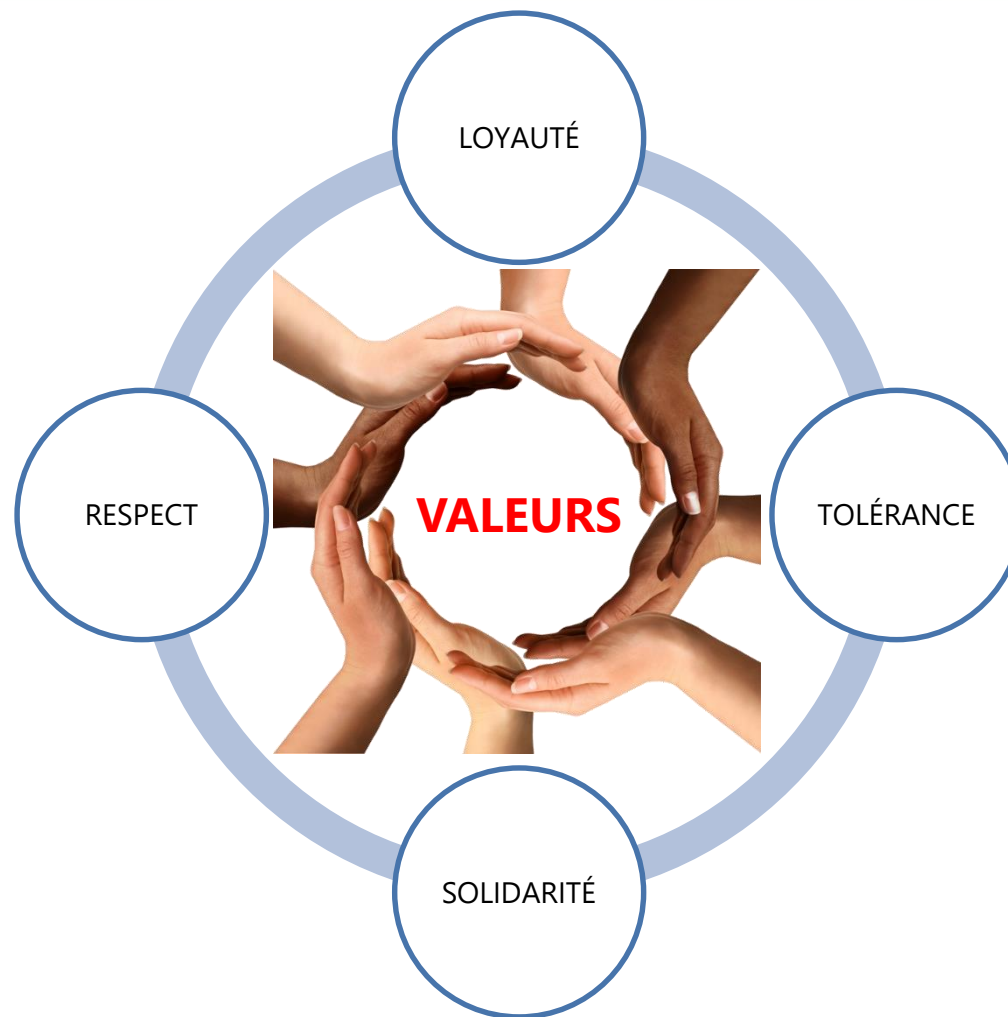
Cadet-te-s de la Sécurité Civile

OBJECTIFS



- Promouvoir les valeurs de la République
- Favoriser une culture de sécurité civile
- Sensibiliser aux comportements de prévention
- Développer un sens civique chez les jeunes élèves
- Reconnaître les cadet(te)s comme assistant de sécurité (AS.SEC)
- Favoriser l'engagement ultérieur au sein de la sécurité civile

Cadet-te-s de la Sécurité Civile



Cadet-te-s de la Sécurité Civile

La création des cadet-te-s de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes.

Elle va au-delà d'une simple sensibilisation et répond à cette exigence de l'État, rappelée par la **circulaire du 26 mai 2015** du ministre de l'intérieur relative aux orientations en matière de sécurité civile, s'inscrivant ainsi dans l'esprit du **plan de grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République** de janvier 2015.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire du 26 mai 2015 relative aux orientations en matière de sécurité civile

NOR : INTK1512505C

SDMIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SAPEURS-POMPIERS

PROGRAMME

☐ CITOYENNETÉ ET PRÉVENTION: 10 heures (Ed. Nat)

- Découverte de l'organisation et des missions de sécurité civile
- Histoire des sapeurs-pompiers, valeurs, fonctionnement et missions du corps départemental
- Prévention dans les établissements (scolaire notamment) et gestion d'un exercice d'évacuation (PPMS) et PFMS (relation parents/EN)
- Prévention des risques domestiques
- Prévention du risque routier



☐ COMPORTEMENTS QUI SAUVENT : 12 heures – SDMIS

- PSC1,
- Préservation du potentiel physique...




☐ LA SÉCURITÉ CIVILE : 8 heures – SDMIS

- Lutte contre l'incendie
- Manœuvre, découverte
- Visite d'un centre de secours (découverte, fonctionnement)




RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT




académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône

éducation
nationale



REPUBLIQUE FRANÇAISE



CONVENTION DE PARTENARIAT C2021-020

La mise en œuvre du programme des cadets de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de la circulaire N°2016-017 du 8 décembre 2015 (Bulletin officiel n°9 du 3 mars 2016).

ENTRE

L'Etat Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Rhône, 21, rue Jaboulay 69309 Lyon Cedex 07, représentée par monsieur Guy CHARLOT, inspecteur d'académie, DASEN du Rhône.

ET

Le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), 17 rue Rabelais, 69421 LYON CEDEX 3, représenté par la présidente du conseil d'administration, madame Zémorda KHELIFI, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du bureau du conseil d'administration en date du 31 mars 2021.

Art.10 La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2020-2021, renouvelable par tacite reconduction pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024,

CONTACTS

ÉDUCATION NATIONALE

- Référent Éducation Nationale : Monsieur Xavier BOCQUEL
- Inspecteur Académie Rhône : Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU

SDMIS

- Groupement Formation : pôle jeunesse et développement du citoyen
 - *Commandante Amélie GENIN*
 - *Lieutenant Benjamin THOMAS*
 - *Adjudant Eddy CORTES*
 - *Madame Laure MERCIER*

FORMATEURS

- L'encadrement sera issu des sapeurs-pompiers de la caserne possédant les qualifications requises, avec un ratio de :
 - *1 formateur pour 24 élèves pour les cours théoriques (1 formateur pour 18 élèves pour les zones REP/REP+)*
 - *1 formateur pour 10 élèves pour la partie blanche et pour les séquences pratiques*
 - *1 formateur (FPS SDMIS) pour 10 élèves pour le PSC 1*
- Les formateurs interviennent sur temps de travail ou hors temps de travail sur activité rémunérée de formation pour les SPP ou indemnisés pour les SPV.
- Pour compléter le dispositif des personnels de l'École départementale et métropolitaine sont partie prenante du dispositif : un officier et un sous-officier pour la mise en œuvre pédagogique et le lien avec l'Éducation nationale et une gestionnaire administrative pour le suivi administratif des stages (effectifs, diplômes, rémunération SPP, ...).

RÉFÉRENTS CASERNES

CASERNES	RÉFÉRENTS CSC	CHEFS DE CENTRE	CASERNES	RÉFÉRENTS CSC	CHEFS DE CENTRE
BELLEVILLE (Collège Émile ZOLA)	Sylvain DUPUY	Aurélien ABEILLON	MEYZIEU	David PICARD	Guillaume GRANGE
BEAUJEU (Collège du Val d'Ardières)	Serge DUERINCKS	Gilles DUCROT	MIONS (Collège René Cassin à Corbas)	Sébastien MILLET	Hervé MILLET
FEYZIN	Arnaud DA COSTA	Anthony SEBBANE	MORNANT	Armand BERTRAND	Maxime ANIA
GENAS-CHASSIEU (Collège Léonard de Vinci)	Nicolas CHEVRET	Stéphane SIMONET	PIERRE-BENITE	David MUR	
GENAS-CHASSIEU (Collège Louis LEPRINCE RINGUET)	Nicolas CHEVRET	Stéphane SIMONET	RILLIEUX-LA-PAPE	Olivier JOLY	Kevin ROUSSEL
GIVORS	Eric EGEA	Mickaël OUANDIKA	SAINT-PRIEST	Sammy DIARRA	Grégory WENISCH
LYON CORNEILLE	???	Pascal PACHE	TARARE	Frédéric CORDONATTO	
LYON DUCHERE	Jonathan JOLLY	Clément JACQUIER	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	Jean-Philippe OSSEDAT	
LYON GERLAND	Dominique GOUTTENOIRE	Frédéric LUNEL	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	Pascal LACOUR	Eric PAGANON
LYON ROCHAT	Damien POITEL Thomas ROUSSEAU	Daniel QUESSU	VILLEURBANNE-CUSSET	François BOUCHARD	Xavier EGINARD
LYON CROIX-ROUSSE	Franck BERARD	Thierry RAJOT	VILLEURBANNE-LA-DOUA	Olivier CARROT Adrien LEBEAU	Anthony FOSSAT

RÉTRO PLANNING

- **Octobre 2023:** ➔ sensibilisation dans les établissements
- **De novembre 2023 au 5 avril 2024:** ➔ calendrier établi par l'Ets scolaire et la caserne,
- **Fin du dispositif CSC:** ➔ le 5 avril 2024



- **Pendant le cursus de formation:** ➔ prévoir une information sur les JSP

Cadet-te-s de la Sécurité Civile

Dès liste des élèves arrêtée,

Faire parvenir par courriel sur GFOR_JSP en **version dactylographiée**

- ➔ Nom, prénom(s), **sexe**,
- ➔ Date et **lieu** de naissance



SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Synthèse des résultats - Cadet(te)s de la sécurité civile

Caserne support Collège

Année scolaire : 202.. - 202..

NOMS	Prénoms	Filles Garçons	Date de naissance	Lieu de naissance (Ville et pays)

Cadet-te-s de la Sécurité Civile



Feuille d'émargement - cadets de la sécurité civile

Caserne support : _____ Collège : _____

Année scolaire : 202- 202

¹ statut P = Professionnel – V volontaire

Date	Matricule	P/V ¹	Nom	Prénom	Nbre heures	Signature



Synthèse des résultats – Cadet(te)s de la sécurité civile

Caserne support : _____ Collège : _____

Année scolaire : 202.. – 202..

NOMS	Prénoms	Filles Garçons	Validation PSC 1 OUI/ NON	Validation CSC OUI/ NON	Si non validation PSC1 et/ou CSC précisez le motif ci-dessous (assiduité, comportement, compétences...)

➔ transmis au GFOR au plus tard
le 5 avril 2024

Cadet-te-s de la Sécurité Civile



VALORISATION



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE – PSC 1

Vu le décret 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 portant habilitation du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour l'enseignement des premiers secours ;
Vu la décision d'agrément n° PSC 1 – 0105 B 69 délivrée en date du 15 juin 2020 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu le procès-verbal de formation établi en date du ;

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

déclarant qu' _____, né(e) le _____, à _____, remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé,
délivre à _____ le présent certificat de compétences.

Fait à Lyon, le

PSC 1 - SDMIS – n°

SDMIS
SAPEURS-POMPIERS



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

TESTATION DE FORMATION T(TE) DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Le directeur départemental du service
départemental d'incendie et de secours

L'inspecteur d'Académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Contrôleur général Serge DELAIGUE
Directeur départemental et métropolitain

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent diplôme

4/ GEEF et indemnisation formateurs

Utilisation GEEF

Pour chaque dispositif, une section est créée dans GEEF sous l'intitulé suivant :

➡ CSC/2024-000 + nom du centre

La période est défini du 02/11/2023 au 05/04/2024,

Il faut inscrire vos formateurs sur la session qui correspond à votre centre aux dates auxquelles ils ont encadrées les sessions.

C'est à la caserne d'inscrire les agents, en veillant à bien remplir les périodes d'animation concernées.

Seul un valideur 2^{ème} niveau peut modifier les périodes d'animation d'un stage déjà commencé dans le passé.

Attention, merci d'être vigilant lors de la saisie de vos agents : nous observons un grand nombre d'anomalies (garde de nuit, formateur déjà inscrit sur un autre stage...).

Indemnisation des formateurs

L'indemnisation intervient uniquement :

- après la clôture du stage (commission de validation le),
- si la feuille d'émargement des formateurs est correctement remplie et transmise dans les délais,
- si vos agents sont bien inscrits sous GEEF (avec les périodes d'animation validées) et qu'il n'y a aucune anomalie constatée par le pôle finances (garde de nuit, formateur déjà inscrit sur un autre stage...).



5/ OUTILS PÉDAGOGIQUES

SDMIS SAPEURS-POMPIERS	Guide Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (GIOFE)	Création : 01.09.2021
	Cadet-te-s de la sécurité civile	Version 1



SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS 

Le GIOFE :

- Présentation de la formation et de ses contraintes, sa valorisation, etc.
- Évaluations
- Délivrance des diplômes : Cadet-te-s et PSC 1
- Formalités administratives
- Fiches séquences,

Livret suivi cadet - cadette

Cadet-te-s de la Sécurité Civile

Année scolaire 2022 - 2023

Année scolaire 2022 - 2023



Nom : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Collège : _____



Suit le cadet – la cadette tout au long de l'année scolaire.

Le chef d'établissement ou son représentant complète ce livret sauf la feuille pour la séquence blanc 1 – PSC 1.

Une fois son cursus de formation terminé, le livret est transmis au GFOR afin d'éditer les attestations de formation de cadet - cadettes de la S.C. et du PSC 1.

Livret suivi cadet - cadette

Cadet-te-s de la Sécurité Civile

CALENDRIER ET DETAIL DES SEQUENCES

"BLEU", "BLANC", "ROUGE"

Séquence « bleu » : comprenant les valeurs citoyennes, les exercices sécurité au sein de l'établissement, les accidents domestiques...

Référence	Intitulés	Date du cours	Présent	Absent
Bleu 1 :	Les différents engagements citoyens			
Bleu 2 :	Organisation et missions de la sécurité civile			
Bleu 3 :	Rédaction d'un code ou d'une charte des cadets de la SC			
Bleu 4 :	DDRM et DICRIM de la (des) commune(s) et PFMS			
Bleu 5 :	P.P.M.S de l'établissement scolaire			
Bleu 6 :	Les comportements qui sauvent (ICPS – ASSEC)			
Bleu 7 :	Exercice d'évacuation			
Bleu 8 :	Risques domestiques et de loisirs			

Séquence « blanc » : relative à la réalisation du PSC 1, la pratique sportive...

Référence	Intitulés	Date du cours	Présent	Absent
Blanc 1 :	PSC 1			
Blanc 2 :	Objectifs de l'activité physique et sportive, hygiènes de vie			
Blanc 3 :	Les Indicateurs de Condition Physique (ICP)			
Blanc 4 :	Gestes et postures			
Blanc 5 :	Connaître la chronologie d'une séance de sport ainsi que les règles de bases des étirements.			

Comporte :

- Assiduité de chaque jeune.
- Calendrier et détail des séquences "bleu", "blanc", "rouge".
- Grille de suivi de l'acquisition des compétences et de la culture SC.

Livret suivi cadet - cadette

PSC 1 :

- Remplir uniquement la feuille de suivi au sein de chaque livret ET la fiche synthèse des résultats

SERVICE DEPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS
Cadet-te-s de la Sécurité Civile

SDMIS
SAPEURS-POMPIERS

FICHE DE SUIVI CANDIDAT - Prévention et secours civiques 1
Formation du _____ au _____
Nom : _____ Prénom : _____ date et lieu de naissance _____

APPRENTISSAGE DU GESTE - TECHNICITE	
Techniques	Fait *
Libération des voies aériennes adulte / enfant	
Position latérale de sécurité	
Maintien de la tête	
Compressions thoraciques adulte / enfant	
Compressions thoraciques nourrisson	
Insufflations adulte / enfant	
Insufflations nourrisson	
Défibrillation	
Désobstruction : claques dans le dos adulte / enfant	
Désobstruction : compressions abdominales	
Désobstruction : claques dans le dos nourrisson	
Désobstruction : compressions thoraciques nourrisson	
Désobstruction : compressions thoraciques femme enceinte ou personne obèse	
Hémorragie : compression locale	
Hémorragie : pose d'un garrot	

Le stagiaire a (cocher les parties effectuées) :

- participé à toutes les phases de la formation
- réalisé (ou fait réaliser) tous les gestes de 1^{er} secours en apprentissage
- participé une fois au moins comme sauveteur à une activité d'application

permettant la délivrance du certificat de compétences PSC 1.

Fait à _____ le _____

Signature du participant _____

Nom et signature du formateur _____

Participation à au moins une activité d'application OUI NON

* ou a fait réaliser la technique au cours des phases d'apprentissage.

SDMIS
SAPEURS-POMPIERS

- Pas de PV à établir, ni à envoyer au CASC ou au GFOR,

ACCES AUX DOCUMENTS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

❑ Pour les sapeurs pompiers:

- Ensemble de la documentation disponible sur l'espace collaboratif
- Transmission aux collègues via les référents casernes

The screenshot shows the SDMIS intranet interface. The header includes 'SDMIS SAPEURS-POMPIERS' and 'INTRANET'. A search bar is present with the text 'Rechercher dans ce site'. The main navigation menu includes: Accueil, Institutionnel, Opérationnel, Ressources humaines, Formation, SSSM, Hygiène et sécurité, Relations internationales, Communication, Matériels, Systèmes d'information, and Documentation. The left sidebar lists various categories such as 'Textes officiels et calendrier', 'Formation SPATIS', 'Activités physiques', and 'Cadets de la Sécurité Civile'. The main content area is titled 'Accueil > Formation > Cadets de la Sécurité Civile' and 'Cadet-te-s de la sécurité civile'. It features a 'Textes de référence' section with two bullet points: 'Circulaire interministérielle du 10 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du programme des cadets et cadettes de la sécurité civile au sein des établissements scolaires' and 'Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2016 relatif à la mise en œuvre du programme des cadets et cadettes de la sécurité civile au sein des établissements scolaires'. Below this is a 'Présentation' section with a paragraph: 'Aux termes de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile et notamment de son annexe « orientation de la politique de la sécurité civile », il est précisé que « la sécurité civile est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement. Une véritable culture de la préparation aux risques et aux menaces doit être développée. »'. A second paragraph states: 'Cette culture de la prévention et de la sécurité doit s'acquiescer dès l'adolescence; c'est pour cela que l'article L. 312-13-1 du code de l'éducation énonce que « Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. »'. The 'Présentation' section concludes with 'Les objectifs principaux de ce projet sont de:' followed by four bullet points: 'Favoriser une culture de la sécurité civile;', 'Sensibiliser aux comportements de prévention;', 'Développer un sens civique chez les jeunes élèves;', and 'Reconnaître les cadet-te-s comme assistants de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement (rôle de guide notamment);'. The final bullet point is 'Favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.'

Espace
Collaboratif

Espace Collaboratif

MUSÉE DES SAPEURS POMPIERS (CASC)



Intervention de Mr Vincent BOLLIER
responsable des publics scolaires au musée